Une image contenant texte, Police, Graphique, cercle

Description générée automatiquement

**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**

**(Articles L. 103-2 et suivants du code de l’urbanisme)**

**PORTANT SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE SEVRES –**

**PROJET « cœur DE SEVRES »**

**Objet**

Par la délibération n°2023/06/01 en date du 28 juin 2023, le Conseil de Territoire de l’établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative à l’opération du Cœur de ville de Sèvres.

**Durée**

La concertation préalable se déroulera du **vendredi 30 juin 2023 à 8h30 au vendredi 15 septembre 2023 à 17h30, soit pendant 78 jours consécutifs.**

**Objectifs de l’opération :**

Trois objectifs principaux ont été définis par la délibération n°2023/06/01 :

* Le déploiement d’un vaste espace public agréable à vivre et fédérateur en centre-ville ;
* La réalisation d’une nouvelle halle de marché accueillante et marquant l’entrée du cœur de ville ;
* L’aménagement d’un cœur de ville accessible en faveur de son attractivité.

**Modalités de la concertation préalable :**

Une **annonce légale** est publiée dans deux journaux locaux, précisant les dates et lieux de la concertation et de mise à disposition du dossier papier et numérique. Le présent avis sera également affiché en mairie et sur les sites internet de la Ville de Sèvres et de l’établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Le **dossier de la concertation préalable** composé du présent avis, de la plaquette de présentation du projet et de la reproduction des panneaux informatifs, est consultable :

* A l’Hôtel de ville de Sèvres, situé 54 Grande Rue, aux horaires suivants :
  + - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
    - Les mercredis, de 08h30 à 17h30
    - Les samedis de 08h30 à 12h00
* En ligne :
* sur le site de la ville de Sèvres : [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)
* sur le site de l’établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest : <https://www.seineouest.fr>
* sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/gpso-concertation-coeur-de-sevres>

Les **observations du public** peuvent être déposées :

* sur le registre papier et le registre numérique mis à disposition à l’Hôtel de ville de Sèvres, situé 54 Grande Rue, aux horaires suivants :
  + - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
    - Les mercredis, de 08h30 à 17h30
    - Les samedis de 08h30 à 12h00
* sur le registre numérique, disponible à l’adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/gpso-concertation-coeur-de-sevres>
* par courriel à l’adresse suivante : [gpso-concertation-cœur-de-sevres@mail.registre-numerique.fr](mailto:gpso-concertation-cœur-de-sevres@mail.registre-numerique.fr)

Des **panneaux informatifs** sont affichés publiquement au sein du cœur de ville et devant la mairie de Sèvres afin de présenter le projet et la concertation en cours.

Une **vidéo** de présentation du projet est diffusée sur les réseaux sociaux et sites internet de la ville de Sèvres et de l’établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, et un **document de présentation** du projet est envoyé dans la boîte aux lettres des Sévriens afin d’assurer la bonne compréhension du projet par le public.

Une **enquête audiovisuelle** est réalisée auprès d’un panel représentatif d’habitants et usagers (40 personnes environ) pour recueillir leurs avis sur le projet et cibler plus précisément leurs attentes dans le cadre de la programmation future des aménagements et équipements.

Une **réunion publique** se tient le mardi 12 septembre 2023 à 19 heures au Sel, situé 47 Grande Rue, pour présenter l’enquête audiovisuelle et recueillir de nouveaux avis avant la fin de la période de concertation.

**Bilan de la concertation préalable :**

A l’issue de la concertation, et dans les conditions définies à l’article L.103-6 du code de l’urbanisme, un bilan sera présenté au Conseil de Territoire de l’établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, qui en délibérera.